

RCS : BLOIS
Code greffe : 4101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BLOIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1958 B 00037
Numéro SIREN : 595 820 374
Nom ou dénomination : ACIAL

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2022 sous le numéro de dépôt 3667

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 (Bilan)

Sommaire

0.1	2065 Impôt sur les sociétés	3
0.2	2065 bis	4
0.3	2050 Bilan actif	5
0.4	2051 Bilan passif	6
0.5	2052 Compte de résultat	7
0.6	2053 Compte de résultat (suite)	8
0.7	2054 Immobilisations	10
0.8	2055 Amortissements	11
0.9	2056 Provisions inscrites au bilan	12
0.10	2057 Etat des créances et dettes	14
0.11	2058-A Détermination résultat fisc.	15
0.12	2058-B Déficit prov. non déduct.	16
0.13	Provisions non déductibles	17
0.14	2058-C Affectation du résultat	18
0.15	2059-A Détermin. plus moins-values	19
0.16	2059-B Affectation plus values C/T	21
0.17	2059-C Suivi des moins values L/T	22
0.18	2059-D Affectation plus values L/T	23
0.19	2059-E Détermination VA produite	24
0.20	2059-F Capital social	25
0.21	2059-G Filiales	26
1	<i>Feuillets Intégration fiscale</i>	27
1.1	2058-A Bis	28
1.2	2058-B Bis	29
1.3	2058-ER	30
1.4	2058-ES	31
1.5	2058-FC	32

certifié conforme à
l'original du 30/6/22


IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre			
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS ACIAL	
SIRET	5 9 5 8 2 0 3 7 4 0 0 0 1 4
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
ROUTE DU BLANC	
41110 SAINT-AIGNAN	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation	
SIRET	8 4 0 9 5 8 8 1 3 0 0 0 3 1

B ACTIVITÉ	Activités exercées	Fabrication d'autres meubles et industries connex	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
-------------------	--------------------	---	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	1856265	Bénéfice imposable à 15%
	Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		
	PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%
		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i>	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>	<input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i>
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)	
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 <i>quinquies C-I-1</i>), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2- Société tête de groupe et mandat d'une autre entité du groupe pour souscrire la 2258	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 <i>quinquies C-I-2</i>), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée	<input checked="" type="checkbox"/> SAP
Examen de conformité fiscale	

<input type="checkbox"/> Prestataire de confiance :	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
PKF ARSILON 87 Rue du Molinel Business Park, bâtiment A 59700 Marcq-en-Barœul	
Tél: 33366061900	Tél:
OGA/OMGA ou Viseur conventionné	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: Lieu:
	Qualité et nom du signataire: -
	Signature:
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	



IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

SAS ACIAL

31122021

Table H: REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES. Includes rows for global distributions, remuneration benefits, and eligible/eligible revenue distributions.

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Main table for net remuneration payments to members of certain companies. Columns include: 1. Nom, prénoms, domicile et qualité; 2. Nombre de parts sociales; 3. Année au cours de laquelle le versement a été effectué; 4. à titre de traitements, émoluments et indemnités; 5. Indemnités forfaitaires; 6. Remboursements; 7. Indemnités forfaitaires; 8. Remboursements.

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

Table K: REMUNERATIONS. Includes rows for gross salaries, retrocessions, and MVL (Moins-Values à Long Terme) at 0%, 15%, and 19% rates.

L OBLIGATION DECLARATIVE DES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Table L: OBLIGATION DECLARATIVE DES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS. Includes rows for cumulative amount of donations and number of receipts delivered.

Désignation de l'entreprise : SAS ACIAL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise ROUTE DU BLANC 41110 SAINT-AIGNAN		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 5 9 5 8 2 0 3 7 4 0 0 0 1 4		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N clos le, 31/12/2012					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	296610			
	Fonds commercial (1)	AH	AI	70000			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO	185187			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ	3298557			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	7875286			
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1084955			
	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV				
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE	1			
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	7033			
TOTAL (II)		BJ	BK	14252514			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	63164	1974129	
		En cours de production de biens	BN	BO	68056	757708	
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	25156	529714	
		Marchandises	BT	BU		45491	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	6420	4808329	
		Autres créances (3)	BZ	CA		2089456	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	6476069	6476069		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	33120	33120		
	TOTAL (III)	CJ	CK	16876814	162796		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	31129328	12718207	18411121	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	8500
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SAS ACIAL		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		31122021	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.20.7200..)	DA	1207200		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC	1798195		
	Réserve légale (3)	DD	120720		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	1876486		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1099897		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	430316		
	TOTAL (I)	DL	6532816		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	30000		
	Provisions pour charges	DQ	1189600		
	TOTAL (III)	DR	1219600		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1752426		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	492817		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	6036652		
	Dettes fiscales et sociales	DY	2178238		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	41850		
	Autres dettes	EA	134937		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	21782		
	TOTAL (IV)	EC	10658704		
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	18411121		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID	1798195		
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	10658704			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1752426			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS ACIAL				Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N						
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	1670150	FB	96093	FC	1766243	
	Production vendue	} biens *	FD	24258684	FE	841133	FF	25099817
			} services *	FG	1249524	FH	27655	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		27178358	FK	964882	FL	28143241
	Production stockée *					FM	362835	
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	236620	
	Autres produits (1) (11)					FQ	732	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	28743428
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	1403578
	Variation de stock (marchandises)*						FT	-18918
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	10673887
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	-364652
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	7542836
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	356043
	Salaires et traitements *						FY	4602421
	Charges sociales (10)						FZ	2081222
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations		- dotations aux amortissements *			GA	500485
				- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	88840
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	65400	
	Autres charges (12)						GE	79384
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	27010528
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1732900	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	1213
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)						GP	1213	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	28567
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
Total des charges financières (VI)						GU	28567	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-27354	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1705546	

Désignation de l'entreprise SAS ACIAL		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	509
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1100
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	171510
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	173120
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	10626
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	821
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	11448
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI	161672
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	275411
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	491910
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	28917762
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	27817865
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)		HN	1099897
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	581
	(3) Dont { – Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ – Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	11159
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	100314
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :			
facultatives A6	obligatoires A9		
dont cotisations facultatives Madelin A7			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Détail en annexe			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	
Détail en annexe			

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES ET SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

Annexe 2053

Désignation de l'entreprise : SAS ACIAL

Exercice N, clos le : 31/12/2021

DÉTAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges sur opérations de gestion	10626
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	821
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Amortissements des charges à répartir	
TOTAL	11448
DÉTAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits sur opérations de gestion	509
Produits des cessions d'éléments d'actif	1000
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	100
Amortissements dérogatoires	81601
Provision spéciale de réévaluation	89909
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	173120
DÉTAIL DES CHARGES CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Achats	
Services extérieurs	
Impôts et taxes	
Charges de personnel	
Charges de gestion courante	
Charges financières	
Redevances de crédit-bail	
TOTAL	
DÉTAIL DES PRODUITS CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Ventes	581
Subventions d'exploitation	
Produits de gestion courante	
Produits financiers	
TOTAL	581

Désignation de l'entreprise		SAS ACIAL		31122021		Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
						3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	44 7793	KE	KF 49 558
CORPORELLES	Terrains			KG	185 187	KH	KI
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ	271 3237	KK	KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants M2	KP	67 8832	KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS	864 1586	KT	KU 47 300
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	116 2522	KW	KX
		Matériel de transport *		KY	25 439	KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	314 319	LC	LD 19 480
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ
	Avances et acomptes			LK		LL	LM
	TOTAL III			LN	13 721 126	LO	LP 66 780
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
Autres participations		8U		8V	8W		
Autres titres immobilisés		1P	1	1R	1S		
Prêts et autres immobilisations financières		1T	7 033	1U	1V		
TOTAL IV		LQ	7 034	LR	LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	14 175 954	ØH	ØJ 116 338	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3	
		1		2		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	ØØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV	LW	1X 49 7351
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	1Z 185 187	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	2C 271 3237	
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME		
	Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS	MG	MH	67 8832	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK	864 9108	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU	MM	MN	116 2522
		Matériel de transport		IV	MP	MQ	25 439
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	MT	333 799
		Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW	
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA		
	Avances et acomptes		NC	ND	NE		
	TOTAL III		IY	NG	NH	13 748 128	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW
Autres participations		IOØ	ØX	ØY	ØZ		
Autres titres immobilisés		1I	2B	2C	1 2D		
Prêts et autres immobilisations financières		1J	2E	2F	7 033 2G		
TOTAL IV		1J	NJ	NK	7 034 2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14	ØK	ØL	14 252 514	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS ACIAL		31122021		Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM	
Fonds commercial		RE		RF		RI	
Autres immobilisations incorporelles		PE	251641	PF	44969	PG	296610
TOTAL I		RK	251641	RM	44969	RN	296610
Terrains		PI		PJ		PK	
Constructions	Sur sol propre	PM	2533310	PN	90019	PO	2623329
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	670683	PW	4544	PX	675227
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	7623438	QA	291625	QB	39778
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	735273	QE	46826	QF	782100
	Matériel de transport	QH	25439	QI		QJ	25439
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	254916	QM	22499	QN	277416
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS	
TOTAL II		QU	11843061	QV	455515	QW	39778
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	12094703	ØP	500485	ØQ	39778
						ØR	1255410
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incor	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	89909	R4
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1		S2
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	821	U3	U4	81601	U5
	Matériel de transport	U8		V1	V2		V3
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7	V8		V9
	Emballages récup. et divers	W4		W5	W6		W7
TOTAL II	X2	X3	821	X4	X5	89909	X6
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I + II + III)	NP	NQ	821	NR	NS	89909	NT
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		821	NY	171510	81601	NZ
Total général non ventilé (NW - NY)							
CADRE C							
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations						SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS ACIAL		31122021		Néant <input type="checkbox"/>			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	601005	821	171510	430316	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	601005	821	171510	430316	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	1126200	65400	2000	1189600	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	30000	5W	5X	5Y	30000
	TOTAL II	5Z	1156200	65400	2000	1219600	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	135562	76840	56026	156376	
	Sur comptes clients	6T	72700	6U	12000	78279	6420
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	208262	88840	134305	162796	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1965467	155061	307816	1812713	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	154240	UF	136305		
	- financières	UG		UH			
	- exceptionnelles	UJ	821	UK	171510		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Colonne 1 : dont -8800 correspondant à un changement de méthode, détail en annexe

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT	7033	UV	UW	7033	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	3108	3108			
	Autres créances clients		UX	4811641	4811641			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO		ZI					
	Personnel et comptes rattachés		UY	8500		8500		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	290676	290676		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
		Divers		VP				
	Groupe et associés (2)		VC	1750170	1750170			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	40109	40109			
	Charges constatées d'avance		VS	33120	33120			
	TOTAUX			VT	6944359	VU	6928825	VV
RENVOS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	1752426	1752426			
	à plus d'1 an à l'origine		VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	6036652	6036652				
Personnel et comptes rattachés		8C	1205106	1205106				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	515756	515756				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	327646	327646			
	Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	129728	129728			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	41850	41850				
Groupe et associés (2)		VI	492817	492817				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	134937	134937				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L	21782	21782				
TOTAUX			VY	10658704	VZ	10658704		
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Désignation de l'entreprise SAS ACIAL		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) <input checked="" type="checkbox"/> ET <input type="checkbox"/> Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N clos le		
				3 1 1 2 1 0 2 1		
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
				WA	1099897	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)			WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	21396	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	2463	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D du CGI)	RB)	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)	WI	4 3 2 1 9 6	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067- <i>bis</i>)	XX	432196
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3* et 212 <i>bis</i> du CGI) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *			XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)			I7	491910	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)	
			- imposées au taux de 0%			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			Plus-values nettes à court terme			
			Plus-values soumises au régime des fusions			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art.39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)	SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)	SW	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						
				TOTAL I	WR	
					2047862	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *				WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)				WU	143348	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées aux taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)		
				- imposées au taux de 0 %		
				- imposées au taux de 19 %		
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure		
				- imputées sur les déficits antérieurs		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %			I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *			WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A)
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)			ZX		
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *					
Majoration d'amortissement *						
Mesures d'incitation	Entreprises nouvelles (art.44 <i>septies</i>)		K9	Entreprises nouvelles (art.44 <i>sexies</i>)	L2	
	ZFU - TE (art. 44 <i>octies</i> A)		ØV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 <i>sexdecies</i>)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodecies</i>)	1F	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 <i>quindécies</i>)	PC	
				J.E.I. (art. 44 <i>sexies</i> A)	L5	
				Zone de restructuration de la défense (art.44 <i>terdecies</i>)	PA	
				Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 <i>quaterdecies</i>)	XC	
				Zone de développement prioritaire (art. 44 <i>septdecies</i>)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i>)	X9	0	Dont déduction except. simulateur de conduite (art.39 <i>decies</i> E)	YH	
	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> C)	YC	
	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> D)	YD	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> F)	YI		Créance dégelée par le report en arrière de déficit	ZI	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> G)	YL				
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
				TOTAL II	XH	
					191598	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		{		Bénéfice (I moins II)	XI	
				Déficit (II moins I)	XJ	
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	1856264	
				XO		

Édité à partir de Loop V4.38.0

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SAS ACIAL		31122021	Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4 bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	470959
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
Voir annexe ...	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Total des provisions pour risques et charges		65400	
Provisions pour dépréciation *			
Voir annexe ...	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Total des provisions pour dépréciation		76840	56026
Charges à payer			
C3S	9K	14545	5070
Participation	9M	275411	82252
	9P		9R
	9S		9T
Total des charges à payer		289956	87322
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	432196	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SAS ACIAL										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	1276629	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	– Réserves légales	ZB						
							– Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	591057		Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	ØF	1867686		Report à nouveau	ZG		1867686					
										TOTAL II		ZH	1867686
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier		(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J7					YQ			
	– Engagements de crédit-bail immobilier									YR			
	– Effets portés à l'escompte et non échus									YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	– Sous-traitance									YT	2761257		
	– Locations, charges locatives et de copropriété		(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8					XQ	304585		
	– Personnel extérieur à l'entreprise									YU	904651		
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	157380		
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV	17216		
	– Autres comptes		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES	11970				ST	3458290		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	7603382		
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE									YW	110660		
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers		ZS					9Z	245383		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									YX	356043		
TVA	– Montant de la TVA collectée									YY	5564346		
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	1012892		
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS) *									ØB	4525115		
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									ØS			
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	1,00 %		
	– Numéro de centre agréé *		XP										
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA	1856264	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe: résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	8 4 0 9 5 8 8 1 3 0 0 0 3 1						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **SAS ACIAL**

 Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Date d'acquisition des éléments cédés* et Nature <small>(1)</small>	Valeur d'origine* <small>(2)</small>	Valeur nette réévaluée* <small>(3)</small>	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt <small>(4)</small>	Autres amortissements* <small>(5)</small>	Valeur résiduelle <small>(6)</small>
1 31/07/2002 PRESSE PLIEUSE AMADA	2622		2622		
2 29/08/1989 PRESSE AMADA ITS1905	18577		18577		
3 29/08/1989 PRESSE AMADA ITS1905	18577		18577		
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
TOTAL	39778		39778		

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES
Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente <small>(7)</small>	Montant global de la plus-value ou de la moins-value <small>(8)</small>	Court terme <small>(9)</small>	Long terme <small>(10)</small>			Plus-value taxable à 19 % (1) <small>(11)</small>
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1 1000	1000	1000				
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
TOTAL	1000	1000	1000			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *		Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)	
		Court terme	19 % 15 % ou 12,8 % 0 %			
			19 %	15 % ou 12,8 %		0 %
Total des plus ou moins-values nette fiscale		1000				
II - Autres éléments	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique)	1000				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique)						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 %		(A)	(B) (Ventilation par taux)	(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS ACIAL Néant *

- Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ②.	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ③.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ④.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.6=2+3-4-5
	À 19 %, ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % Ou À 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS ACIAL</u>	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SAS ACIAL		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: 0 1 0 1 2 0 2 1		et clos le: 3 1 1 2 2 0 2 1	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel (hors CVAE) :		YP	132
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	10
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	28142660
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	100314
TOTAL 1		OX	28242974
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	732
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	746405
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	747137
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	12077465
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	7238251
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	303238
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	79384
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	19698338
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	9291773
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant à 0.		SA	9291773
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)		GX	28242974
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HY	216291275
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 1
Date de cessation		GZ	3 1 / 1 2 / 2 0 2 1
		HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			



17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059F

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 (1)
1

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 1

N° SIRET 5 | 9 | 5 | 8 | 2 | 0 | 3 | 7 | 4 | 0 | 0 | 0 | 1 | 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ACIAL

ADRESSE (voie) ROUTE DU BLANC

CODE POSTAL 41110 VILLE SAINT-AIGNAN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	402400
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination STOW INTERNATIONAL

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 402400

Adresse : N° Voie AV. DU BOIS JACQUET

Code Postal 10771 Commune DOTTIGNIES Pays BE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 5 9 5 8 2 0 3 7 4 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ACIAL

ADRESSE (voie) ROUTE DU BLANC

CODE POSTAL 41110 VILLE SAINT-AIGNAN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Feuillets Intégration fiscale

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SAS ACIAL**

N° SIRET : **5 9 5 8 2 0 3 7 4 0 0 0 1 4**

Néant

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : **01012021**

clos le : **31122021**

I - RÉINTÉGRATIONS

Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058 A)

E 1	1099897
E 2	947965
E 9	
Z 7	
TOTAL I E 3	2047862

Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A-SD)	E 2	947965
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E 9	
Réintégration de 4 % du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058-A-SD	Z 7	

II - DÉDUCTIONS

Perte comptable de l'exercice
(report de la ligne WS du 2058 A)

E 4	
E 5	191598
E X	
E Y	
E 6	
E Z	
E 7	
E 8	
19	

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)	E 5	191598	
Déductions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI, nés pendant la période d'appartenance au groupe	E X		
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %	E Y	
	• imposées au taux de 15 %	E 6	
	• imposées au taux de 0 %	E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs	E 8	
• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	19		

III - RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II F 1 **191598**

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I - II)	F 2	1856264
	Déficit (II - I)	F 3	
Déficit de l'exercice reporté en arrière*		F 4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis)*		F 6	
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	1856264
	Déficit	F 9	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Néant *

Dénomination de la société : **SAS ACIAL**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : **01012021**
clos le : **31122021**

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS*			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			M5
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	(Nombre d'opérations sur l'exercice M5bis) M5ter
Déficits imputés			J9
Déficits reportables			M6
Déficits nés au titre de l'exercice			H8
Total des déficits restant à reporter			H9

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B bis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 15 %	À 19 %	À 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée

ou du groupe : **SAS ACIAL**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats :

SIRET Société intégrée : **59582037400014**

Exercice ouvert le : **01012021**

clos le : **31122021**

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère

(Résultat d'ensemble)

Néant *

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
	CA		CB	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble		1856264		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 01/01/2019)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 <i>undecies</i>) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX	1856264	CY	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	1856264	DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	FD	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %

Plus-values à 19 % (art. 210 E, 210 F⁽⁶⁾, 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)

B3

(1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) À l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, de la quote-part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.

(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPD) cotés pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE, DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :

SAS ACIAL

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : 59582037400014

Exercice ouvert le : 01012021 clos le : 31122021

Néant *

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions			
	FA		FB			
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA		FB			
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019	FD		FE			
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe			FZ			
Autres régularisations (à détailler)	FG		FH			
TOTAL	FK		FL			
BÉNÉFICE (2) FK – FL	FM		FN			
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)
	GB	F2	F3	GF	F4	F5
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe			F6	GG	F7	F8
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)						
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3
Sous total	GD	G4	G5	GI	G6	G7
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE			GJ		
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %		E8			E6	
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %			E7			E5

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société **SAS ACIAL**

N° SIRET **59582037400014**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : **01012021** clos le : **31122021**

Néant *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 %⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1		
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2		
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3		
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4		
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5		
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6		1856264
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7		
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8		
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9		
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10		
Réévaluations libres	11		
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12		
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13		1856264

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

ACIAL

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 207 200 €
Siège social : Route du Blanc – 41110 St. Aignan-sur-Cher
R.C.S. BLOIS B 595 820 374

PROCES-VERBAL **DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE** **du 30 juin 2022**

L'an deux mille vingt deux et le trente juin à St. Aignan-sur-Cher,

Stow International SA

Société Anonyme au capital de 11 375 939,60 euros dont le Siège Social est Parc Industriel 6 box B, 8587 Espierres-Helchin (Belgique), Immatriculée au Banque-Carrefour des Entreprises de Courtrai sous le numéro 0416.991.320, représentée par Monsieur Jos De Vuyst,

Associé unique de la Société ACIAL SAS,

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 207 200 €uros, dont le Siège Social est Route du Blanc, 41110 Saint Aignan-sur-Cher, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Blois sous le numéro B 595 820 374,

A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la société, la Société AVERYS, représentée par Monsieur Jos De Vuyst, a établi et arrêté les comptes annuels (bilans, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021,
- L'affectation des résultats de cet exercice,
- L'autorisation de cautions pour l'année 2022,
- La mention de l'approbation du rapport du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- Quitus des administrateurs et du commissaire aux comptes
- Divers.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique et au Commissaire aux Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'associé unique lui donne acte de cette déclaration.

Puis il donne lecture des rapports de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

Le Président déclare la discussion ouverte. S'engage alors un débat suite aux questions posées par les différents participants, auxquelles a répondu le Président.

Puis personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du bilan, du compte de résultat et de l'annexe tels qu'ils ont été établis par la direction financière, du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2021 et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 1 099 897 Euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

Conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 21 396 Euros ainsi que l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élevant à 5 670 Euros.

L'associé unique, après avoir entendu lecture du rapport du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce, approuve le contenu de ce rapport et acte l'absence de conventions.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de 1 099 897 Euros de l'exercice 2021, de la manière suivante :

- Le solde en report à nouveau pour 1 099 897 Euros et, en conséquence, de ne procéder à aucune distribution de dividendes.

A l'issue de cette distribution le report à nouveau passera de 1 876 486 Euros à 2 976 383 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il a été fait une distribution de dividendes :

- Au titre de l'exercice 2020 de 0 €
- Au titre de l'exercice 2019 de 0 €
- Au titre de l'exercice 2018 de 800.000 Euros

TROISIEME DECISION

L'associé unique décide d'autoriser le Président à donner des cautions, avals et garanties jusqu'à un montant de 15.000 Euros, sauf pour l'Administration fiscale et douanière pour laquelle le montant n'est pas limité.

Il est rappelé qu'au cours de l'exercice 2021, aucune caution, aval ou garantie n'ont été donnés.

Aucune contre garantie donnée aux banques pour l'exercice 2021.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique décide de donner quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé au président et au Commissaire aux Comptes.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé unique.



L'associé unique
STOW INTERNATIONAL SA, représentée par
M. Jos De Vuyst

ACIAL

RAPPORT DE GESTION A L'ASSOCIE UNIQUE SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Messieurs,

Nous venons par ce rapport et ce conformément à la Loi et aux statuts, vous exposer l'activité de notre Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et pour soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice et l'affectation des résultats.

1. EVENEMENTS IMPORTANTS

L'année 2021 a été marquée par une reprise dynamique, comme l'activité en général, avec des conséquences importantes sur les prix et disponibilités des matières premières. Les prix de l'acier se sont envolés dès le début de l'année pour atteindre un pic de 1380€/tonne en octobre, ce qui est le double du prix moyen 2020.

L'enjeu 2021 a donc été de répercuter aussi vite que possible cette hausse auprès de tous nos clients.

Côté réseau, cela a été assez facile car l'augmentation de prix se fait via les tarifs publics et à n'importe quel moment de l'année. Du côté catalogistes (MANUTAN, BRUNEAU, METRO) les négociations ont été beaucoup plus faciles que traditionnellement car c'était une tendance générale sur l'ensemble de leurs produits et les enseignes craignaient de ne plus être livrées.

La partie la plus difficile pour ACIAL concerne les marchés publics dont les hausses de prix sont encadrées par des formules, voire plafonnées à 3 ou 5%, alors que notre demande était bien plus élevée. Nous avons obtenu des hausses dérogatoires sur la plupart des marchés pluriannuels.

Côté investissements, le seul projet significatif mené en 2021 a été de changer la version de notre ERP, mise en place en 2018.

Du point de vue Free Cash Flow, nous avons réalisé une belle performance grâce à la baisse significative de notre stock, conjuguée avec un bon recouvrement de créances.

2. MARCHE DES AFFAIRES SOCIALES

Le chiffre d'affaires de l'année 2021 a progressé de 26,5% à 28143k€, retrouvant un niveau supérieur à 2019, avec un effet prix légèrement supérieur à 1M€.

Le nombre d'appels d'offre est en légère hausse en 2021 mais ce sont surtout les marchés UGAP qui ont été relancés en mars 2021 pour un démarrage février 2022. Ces lots UGAP ont représenté un chiffre d'affaires de 6500k€ en 2021.

Les clients VADistes ont connu une hausse moins importante que le marché à +8%.

Après une année 2020 très difficile, notre force de vente a bénéficié d'une reprise soutenue et son chiffre d'affaires a progressé de plus de 35%.

Une nouvelle répartition des secteurs géographiques a été mise en place fin 2020 et l'optimisation trouvée a permis de ne pas remplacer un départ en retraite de 2020.

3. RESULTATS

La marge brute a régressé de 2 points par rapport à 2020 et 1 point par rapport au budget. Mais l'effet volume de +2500k€ sur le CA a généré un surplus de marge brute de 1000k€.

Les frais de personnel direct sont restés dans le ratio budget ce qui conduit à une contribution supérieure au budget de 350k€.

Les frais fixes opérationnels sont en légère amélioration vs budget et l'EBITDA qui en résulte est en amélioration de 450k€.

Le résultat d'exploitation passe de 774k€ à 1732k€ en 2021.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 099 897 €, après un impôt de 491 910 €.

4. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

➤ Produits

La collaboration que nous avons débutée en 2019 avec une société partenaire en Belgique pour commercialiser des armoires connectées a repris en 2021 et nous avons livré quelques clients mais la structure commerciale de ce partenaire est trop légère pour pénétrer ce marché plein d'avenir.

➤ Production

Pas de changement significatif sur nos équipements de production dont certains sont vieillissants et commencent à poser des problèmes de fiabilité. Malheureusement, le groupe n'a pas souhaité nous accorder d'investissements de remplacement qui deviennent pourtant nécessaires pour le maintien de notre compétitivité.

5. PERSPECTIVES 2022

Le chiffre d'affaires budgété pour 2022 est en baisse de 3% car l'attribution de nouveaux lots UGAP sera moins favorable. De plus, les prix de ces lots ont été calculés en mars 2021 avec un prix d'acier de 800€/tonne, référence au MEPS de mars, ce qui est défavorable pour la marge.

Dans le budget, le prix moyen de l'acier pris est de 1200€/tonne, les prévisions étant en baisse progressive sur l'année 2022.

6. EVENEMENTS IMPORTANTS DEPUIS LE 1er JANVIER 2022

Notre activité commerciale a connu un bon démarrage, en avance sur le budget.

A fin avril, notre prise de commandes est supérieure au budget de 9%, ce qui nous place sur une tendance proche de 2019.

En mars et avril, nous avons répondu aux différents appels d'offres de l'UGAP, les lots en jeu représentant 5M€ de CA en année pleine.

7. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L.223-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des associés possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote :

STOW INTERNATIONAL détient 100% du capital d'ACIAL.

- Nous vous informons que la Présidence n'a reçu aucune rémunération d'ACIAL
- Nous vous rappelons, qu'à la date du 31 décembre 2021, notre société ne détenait aucune filiale.
- Conformément à la Loi, nous vous rappelons les distributions de dividendes faites au titre des trois derniers exercices :

➤ 2018 :	800.000 €
➤ 2019 :	0 €
➤ 2020 :	0 €

- Conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Associé Unique accepte le montant des charges non déductibles des résultats imposables soit 23 859 €uros ainsi que celui de l'impôt susceptible d'être supporté par la société du fait de cette non déductibilité soit 6 323 €uros

8. INFORMATIONS SUR LA DECOMPOSITION DU SOLDE DES DETTES A L'EGARD DES FOURNISSEURS ET DES CREANCES A L'EGARD DES CLIENTS

Conformément aux dispositions des articles L 441-6-1 C Com et D 441-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après la décomposition à la clôture du dernier exercice du solde des dettes fournisseurs ainsi que les créances clients par date d'échéance

	Art D.441.I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Art D.441.I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 61 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 61 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	315					341	434					146
Montant total des factures concernées HT K€	1462	544	253	11	141	949	626	12	241	21	63	337
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	12.3%	4.6%	2.3%	0.09%	1.2%	8.0%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							2.2%	0.04%	0.86%	0.03%	0.07%	1.2%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	NEANT						NEANT					
Montant total des factures exclues	NEANT						NEANT					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – art L.441-6 ou article L.443-1 du Code de Commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours nets, 30 jours le 15, 45 jours fin de mois, 60 jours nets Délais légaux : 30 jours nets (transporteurs)						Délais contractuels : 30 jours nets, 30 jours le 15, 45 jours fin de mois, 60 jours nets					

Nous vous demandons de bien vouloir nous consentir quitus de notre gestion pour l'exécution de notre mandat au cours de l'exercice soumis à votre approbation.

Le Commissaire aux Comptes vous rendra compte de sa mission et vous donnera lecture de son rapport puis nous soumettrons à vos suffrages les résolutions dont il vous sera préalablement donné lecture.

Le Président



In Extenso

In Extenso IDF AUDIT
63 Ter Avenue Edouard Vaillant
92100 Boulogne Billancourt

Tél. : +33 (0)1 72 29 61 00
Fax : +33 (0)1 72 29 61 01
www.inextenso.fr
www.reussir-au-quotidien.fr

ACIAL

Société par Actions Simplifiée

Route du Blanc
41110 SAINT-AIGNAN-SUR-CHER

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

ACIAL

Société par Actions Simplifiée
Route du Blanc
41110 SAINT-AIGNAN-SUR-CHER

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'associé unique de la société ACIAL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ACIAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

ACIAL

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Boulogne-Billancourt, le 30 juin 2022

Le Commissaire aux comptes
In Extenso IDF Audit



Cédric BURGUIERE

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2021	31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	427 352	296 611	130 741	126 152
Fonds commercial	70 000		70 000	70 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	185 188		185 188	185 188
Constructions	3 392 070	3 298 557	93 513	188 077
Installations techniques, matériel, outillage	8 649 108	7 875 286	773 822	1 018 148
Autres immobilisations corporelles	1 521 762	1 084 956	436 806	486 653
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	1		1	1
Prêts				
Autres immobilisations financières	7 033		7 033	7 033
ACTIF IMMOBILISE	14 252 515	12 555 411	1 697 104	2 081 252
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	2 037 293	63 164	1 974 129	1 594 327
En-cours de production de biens	825 764	68 056	757 708	613 945
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	554 870	25 156	529 714	346 522
Marchandises	45 491		45 491	26 573
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	4 814 750	6 421	4 808 329	4 348 842
Autres créances	339 286		339 286	287 379
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	6 476 070		6 476 070	4 809 412
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	33 120		33 120	63 167
ACTIF CIRCULANT	15 126 643	162 797	14 963 847	12 090 167
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	29 379 158	12 718 207	16 660 951	14 171 419

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel (dont versé : 1 207 200)	1 207 200	1 207 200
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)	1 798 196	1 798 196
Réserve légale	120 720	120 720
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	1 876 487	1 276 630
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 099 898	591 057
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	430 317	601 006
CAPITAUX PROPRES	6 532 817	5 594 808
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	30 000	30 000
Provisions pour charges	1 189 600	1 135 000
PROVISIONS	1 219 600	1 165 000
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 256	2 157
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 036 653	5 091 379
Dettes fiscales et sociales	2 178 238	1 886 404
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	41 850	
Autres dettes	627 755	363 830
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	21 782	67 840
DETTES	8 908 534	7 411 610
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	16 660 951	14 171 419

Rubriques	France	Exportation	31/12/2021	31/12/2020
Ventes de marchandises	1 670 150	96 094	1 766 244	1 119 426
Production vendue de biens	24 258 103	841 133	25 099 236	20 324 614
Production vendue de services	1 249 524	27 656	1 277 180	796 852
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	27 177 777	964 883	28 142 660	22 240 891
Production stockée			362 835	-319 580
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			236 620	89 270
Autres produits			732	1 050
PRODUITS D'EXPLOITATION			28 742 848	22 011 631
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 614 331	1 178 601
Variation de stock (marchandises)			-18 918	-3 327
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			10 613 342	7 331 015
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-364 652	23 489
Autres achats et charges externes			7 392 629	5 573 689
Impôts, taxes et versements assimilés			356 043	468 629
Salaires et traitements			4 602 421	4 204 025
Charges sociales			2 081 222	1 836 739
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			500 485	499 832
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			88 840	82 056
Dotations aux provisions			65 400	31 000
Autres charges			79 384	12 269
CHARGES D'EXPLOITATION			27 010 528	21 238 017
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 732 320	773 614
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				11 220
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			1 213	1 963
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			1 213	13 183
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			28 567	17 256
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			28 567	17 256
RESULTAT FINANCIER			-27 354	-4 073
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			1 704 966	769 541

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 091	1 842
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 100	147
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	171 511	153 016
PRODUITS EXCEPTIONNELS	173 702	155 005
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 627	19 942
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 657
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	822	33 078
CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 449	54 677
RESULTAT EXCEPTIONNEL	162 253	100 328
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	275 411	82 252
Impôts sur les bénéfices	491 910	196 560
TOTAL DES PRODUITS	28 917 763	22 179 819
TOTAL DES CHARGES	27 817 865	21 588 762
BENEFICE OU PERTE	1 099 898	591 057

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2021

Ce document constitue l'annexe au bilan et au compte de résultat clos le 31 décembre 2021. La présentation de ces comptes annuels n'a pas subi de modification par rapport à celle utilisée pour l'élaboration des comptes de l'exercice précédent.

Les comptes annuels sont établis suivant les prescriptions du plan comptable général 2014, homologué par l'arrêté du 8 septembre 2014 et du règlement de l'ANC n° 2014-03 mis à jour par l'ensemble des règlements jusqu'au règlement ANC 2018-07 du 10 décembre 2018.

Les montants sont exprimés en Euros.

REGLES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice, à savoir :

- Continuité de l'exploitation
- Autonomie des exercices
- Non-compensation entre les postes d'actif et de passif du bilan, ou entre les postes de charges et de produits du compte de résultat
- Respect de la règle de prudence
- Permanence des méthodes.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été opérée selon la méthode du « coût historique » en conformité des dispositions de l'article L123-18 du Code de Commerce.

FONDS COMMERCIAL

Au 1^{er} novembre 2005, la société ACIAL a acquis, auprès de la société DUWIC, l'activité « vestiaires démontables » exploitée sous la marque et l'enseigne de MILPLI.

IMMOBILISATIONS

La valeur brute des immobilisations corporelles est égale au coût d'achat ou de production effectivement supporté par l'entreprise. Les frais accessoires d'acquisition, non représentatifs d'une valeur vénale (frais d'actes, honoraires, droits d'enregistrement, commissions) sont portés directement en charges.

Sont également portés directement en charges les intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition ou la production d'immobilisations. Les acquisitions de matériels et de mobiliers de faible valeur sont, conformément aux règles fiscales, inscrites en charges d'exploitation. L'inscription des dépenses en frais de recherche et de développement est effectuée lorsque les conditions prévues par le Code de Commerce sont respectées.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles sont calculés selon le mode linéaire.

Changement de méthode à compter du 1^{er} janvier 2005, l'amortissement sur la réévaluation des bâtiments est modifié avec effet rétroactif depuis le début de l'amortissement et étalé sur 20 ans (amortissements dérogatoires = 359 640 € au titre des années antérieures - 89 910 € au titre de 2021).

En 2007, l'utilisation de la méthode de l'amortissement dégressif pour les matériels et outillages, y compris pour les immobilisations existantes. A ce titre, la dotation de 2021 est de 822 € et la reprise de 81 601 €.

Les méthodes d'amortissements sont résumées ci-après :

	Mode	Durée
Frais de recherche et de développement	Linéaire	3 ans
Fonds de commerce	Linéaire	5 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Bâtiments industriels et commerciaux	Linéaire et dérogatoire	3 à 20 ans
Maisons d'habitation	Linéaire	33 ans
Installations techniques, matériels et outillages	Dégressif	2 à 10 ans
Agencements et aménagements	Dégressif	2 à 10 ans
Matériel de transport	Dégressif	2 à 5 ans
Matériel de bureau et matériel informatique	Dégressif	2 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

VALEURS D'EXPLOITATION

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués au coût d'achat moyen pondéré (frais accessoires inclus).

Les encours sont évalués au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, rapportées aux seules heures productives. Les produits finis et intermédiaires sont évalués selon la même méthode, à l'exclusion de toute quote-part de frais de distribution. La provision pour dépréciation est déterminée à partir d'un état des rotations de stock et représente 100% de la valeur de ces derniers, non mouvementés depuis plus de 6 mois. Au 31 décembre 2021, cette provision s'élève à 156 376 € (en augmentation de 20 814 € versus 2020)

CREANCES

Depuis décembre 2000, la société est couverte par un contrat d'assurance-crédit indépendant.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES

La valeur brute de ces actifs est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires et la valeur d'apport pour ceux ayant fait l'objet d'un apport. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
PARTICIPATIONS FRANCAISES			
Divers	1		1
Total	1		1

PROVISIONS REGLEMENTEES

Amortissements dérogatoires :

Les amortissements dérogatoires correspondent à la dotation au titre du changement de durée d'amortissement des immobilisations réévaluées pour 269 730 €uros et aux amortissements dérogatoires pour 160 587 €uros (provisions réglementées à 430 317 €uros)

CAPITAUX PROPRES

Le 30 juin 2021, la DAU a décidé de l'affectation du résultat 2020 en report à nouveau et aucune distribution de dividendes, portant ainsi le report à nouveau au 31 décembre 2021 de 1 276 630 €uros à 1 876 487 €uros.

Le résultat de l'exercice est de 1 099 897 €uros.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provision pour indemnité de départ à la retraite :

Depuis 1989, la société se libère de son engagement de retraite directement auprès d'une compagnie d'assurances.

La provision pour indemnités de départ à la retraite couvre au 31/12/2021 uniquement les indemnités de départ versées aux salariés actifs lorsqu'ils partent en retraite.

ACIAL se conforme à la méthode 2 du texte 2013-02 de l'ANC (Autorité des Normes Comptables) relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

ACIAL n'est concerné par aucun engagement relatif aux autres avantages à long terme.

L'indemnité de départ à la retraite est un engagement à prestations définies. Les droits sont acquis conditionnellement pendant toute la durée d'activité des salariés. Le régime n'octroie l'avantage que si le salarié est présent dans l'entreprise à la date du départ.

L'évaluation des engagements a été faite à l'aide d'un calcul actuariel comportant des hypothèses de rotation de personnel et d'espérance de vie, prenant en compte un différentiel de 0.5 % pour les ouvriers, les ETAM et les cadres, entre l'augmentation attendue des salaires et pensions et la rentabilité des placements financiers.

Le taux d'actualisation utilisé pour actualiser la dette actuarielle est le taux de rendement des obligations des sociétés privées soit : 0 % à fin 2021.

Les taux d'augmentation de salaires retenus pour estimer le salaire final devant servir de référence au calcul des avantages sont de 1.80 % hors inflation pour les ouvriers, les ETAM et les cadres.

La méthode appliquée pour déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est la méthode des unités de crédit projetés.

Les écarts actuariels résultants d'augmentations ou de diminutions de la valeur actualisée d'une obligation au titre des prestations définies ont été comptabilisées immédiatement en résultat.

Le calcul de la provision « IDR » au 31/12/2021 prend en compte l'évolution des dispositions légales en matière de départ à la retraite.

Compte tenu des fonds dont dispose ACIAL auprès de la compagnie d'assurance AXA au titre des indemnités de départ à la retraite, estimés à 162 757 € au 30 novembre 2021, la provision pour départ à la retraite s'élève à 1 176 600 €.

Provision pour médailles du travail :

La provision pour médaille du travail prend en compte les engagements de primes liés à l'octroi de la médaille d'honneur du travail conformément aux usages appliqués dans la société. Elle est déterminée selon une méthode statistique prenant en compte l'âge, le pourcentage de départs et de décès au sein du personnel.

La provision pour médaille du travail s'élève à 13 000 € au 31 décembre 2021.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

A – Identité de la société consolidant les comptes de la société suivant la méthode de l'intégration globale

SARL OPTIMUS MIDCO
Au capital de 12 000 €
2-4 rue Eugène Ruppert
2453 LUXEMBOURG
Numéro d'enregistrement : B225 603

B – Informations complémentaires

Régime fiscal :

La société ACIAL est intégrée fiscalement dans le cadre du régime institué par l'article 223A à 223V du Code Général des Impôts.

Depuis le 01/01/2019, elle fait partie du groupe d'intégration fiscale avec OPTIMUS HOLDCO société tête de groupe (elle faisait partie du groupe d'intégration fiscale avec FINANCIERE EFEL société tête de groupe depuis 2016).

Dans le cadre de cette intégration, la société OPTIMUS HOLDCO s'est placée société tête de groupe vis-à-vis des sociétés suivantes :

OPTIMUS BIDCO, Efel Management 1, Efel Management 2, FINANCIERE EFEL, FINANCIERE STORAGE, AVERYS, Stow Duisans, ACIAL, Stow Sézanne, Stow Firminy, Toprangement.com, Stow France et STORAX France.

Les relations entre la société OPTIMUS HOLDCO et les sociétés sont régies par une convention dont le principe général est le suivant :

« Il a été retenu que la charge d'impôt du groupe serait répartie suivant le principe de la réallocation de l'économie d'impôt réalisée par le groupe aux Sociétés Filiales déficitaires. Les Sociétés Filiales devront reverser à la Société Mère une cotisation d'impôt déterminée comme en l'absence d'intégration fiscale. Les économies d'impôt réalisées par le groupe du fait de la compensation des résultats bénéficiaires et déficitaires seront reversées par la Société Mère aux Sociétés Filiales déficitaires proportionnellement aux déficits qu'elles auront générés individuellement. En contrepartie, les Sociétés Filiales qui après avoir été déficitaires pendant l'intégration redeviennent bénéficiaires ne pourront tenir compte des déficits ayant fait l'objet d'un reversement d'économie par la Société Mère pour la détermination de leur cotisation d'impôt à cette dernière. »

C - Composition du capital

Les 402 400 parts sont détenues à 100% par STOW International dont le siège social est situé à SPIERE-HELKJIN (8587 - Belgium) – Industriepark 6B

Engagements hors bilan :

- Caution bancaire :

Aucun engagement

Stocks :

Montants bruts :

- Matières premières : 2 037 293 €
- En cours de fabrication : 825 764 €
- Produits finis : 554 870 €
- Marchandises : 45 491 €
-

Provisions :

- Pour dépréciations : 156 376 €

Chiffre d'affaires :

Ventilation du chiffre d'affaires par famille de produit

FAMILLE DE PRODUITS	MONTANT
Vestiaires	13 887 453
Armoires	7 065 028
EVAT	1 687 642
Mobilier technique	1 650 430
Meuble de tri et ETF	1 633 980
Rayonnage	1 073 424
Négoce	325 842
Divers (Montage, Port – Manutention, Ecocontribution ...)	818 861
TOTAL	28 142 660

Détail des produits et charges exceptionnels

CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	10 627
Amortissements dérogatoires	822
TOTAL	11 449

PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Reprise sur pénalités marché	0
Rentrées sur créances amorties	171
Produits s/ cessions d'immobilisations	1 000
Autres produits exceptionnels	1 020
Amortissements dérogatoires	81 601
Réévaluation des bâtiments	89 910
TOTAL	173 702

Détail des transferts de charges :

VENTILATION TRANSFERTS DE CHARGES PAR NATURE	MONTANT
Salaires et charges sociales	87 380
Autres charges (1)	12 935
TOTAL	100 315

(1) Autres charges : refacturation interne, remboursement assurance, arrondis de compte ...

Evénements importants intervenus en 2021

Malgré la poursuite de la crise sanitaire, l'année 2021 a été marquée par une forte reprise économique provoquant des pénuries de matières premières, en particulier l'acier mais aussi les matières plastiques, peintures, cartons, etc...

Cette forte demande a eu des conséquences importantes sur les prix d'approvisionnement.

Ainsi, notre prix moyen d'approvisionnement d'acier, toutes qualités confondues, a presque doublé passant de 700€ par tonne en janvier à 1380€ par tonne au plus haut de l'année, tout le 4ème trimestre.

La difficulté a donc été de répercuter ces hausses sur nos prix de vente.

Côté force de vente, nous avons relevé nos tarifs de 3 fois 5% courant de l'année 2021. Les clients catalogistes, habituellement très durs en négociation, ont accepté plus facilement les hausses par crainte de ne plus être livrés et préférant s'inscrire dans la tendance générale du marché.

Les clients publics, relevant de marchés attribués par appel d'offre, ont accepté des hausses dérogatoires par rapport aux formules de révision figurant dans le règlement de marché mais la hausse réelle n'a pas compensé intégralement l'impact des hausses de matières premières.

Côté investissements, nos dépenses ont été limitées par la nécessité de stabiliser l'activité de la société et de repositionner nos machines aux capacités habituelles.

Le principal projet mené en 2021 a été de procéder à une évolution importante de notre ERP, que nous avons upgradé à la version 12 pour une version 6 installée et plus maintenue.

Du point de vue Free Cash Flow, nous avons réalisé une belle performance grâce à la baisse significative de notre stock, conjuguée avec un bon recouvrement de créances.

Evénements importants intervenus post clôture

La hausse des prix en général, énergie et carburants en particulier, a contribué à positionner l'inflation à 2,8% sur l'année 2021, ce qui ne s'était pas vu depuis de nombreuses années.

Cette inflation a été répercutée sur les salaires au 1^{er} janvier 2022.

Les prix des matières premières étaient en train de se stabiliser lorsque la guerre en Ukraine a éclaté, provoquant une envolée des prix de l'énergie, des carburants et des produits sidérurgiques.

Cette crise géopolitique impacte de nouveau l'inflation qui est de plus de 3% sur le début de l'année. ainsi que les coûts de transport indexés sur le prix du gasoil.

Cette hausse des prix généralisée pourrait avoir des effets négatifs sur l'activité commerciale.

Effectifs :

L'effectif moyen employé sur l'année est de 139 personnes.

Catégorie	Nombre de salariés
Ouvriers	91
Employés	14
Techniciens/Agents de maîtrise	12
Cadres	15
TOTAL	132

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	447 794		49 558
Terrains	185 188		
	Dont composants		
Constructions sur sol propre	2 713 238		
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.	678 833		
Install. techniques, matériel et outillage ind.	8 641 587		47 300
Installations générales, agenc., aménag.	1 162 522		
Matériel de transport	25 440		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	314 320		19 480
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 721 127		66 780
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	1		
Prêts et autres immobilisations financières	7 033		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 034		
TOTAL GENERAL	14 175 955		116 338

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			497 352	
Terrains			185 188	
Constructions sur sol propre			2 713 238	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.			678 833	
Installations techn., matériel et outillages ind.	39 778		8 649 108	
Installations générales, agencements divers			1 162 522	
Matériel de transport			25 440	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			333 800	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	39 778		13 748 129	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			1	
Prêts et autres immobilisations financières			7 033	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			7 034	
TOTAL GENERAL	39 778		14 252 515	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	251 641	44 970		296 611
Terrains				
Constructions sur sol propre	2 533 310	90 019		2 623 329
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.	670 683	4 544		675 228
Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 623 439	291 626	39 778	7 875 286
Installations générales, agenc. et aménag. divers	735 273	46 827		782 100
Matériel de transport	25 440			25 440
Matériel de bureau et informatique, mobilier	254 916	22 500		277 416
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 843 062	455 516	39 778	12 258 800
TOTAL GENERAL	12 094 703	500 485	39 778	12 555 411

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
FRAIS ETBL AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre				89 910			-89 910
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.		822			81 601		-80 779
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.		822		89 910	81 601		-170 689
Acquis. titre							
TOTAL		822		89 910	81 601		-170 689

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	601 006	822	171 511	430 317
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	601 006	822	171 511	430 317
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	1 135 000	56 600	2 000	1 189 600
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	30 000			30 000
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	1 165 000	56 600	2 000	1 219 600
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours	135 562	76 840	56 026	156 376
Dépréciations comptes clients	72 700	12 000	78 279	6 421
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	208 262	88 840	134 305	162 797
TOTAL GENERAL	1 974 268	146 262	307 816	1 812 713
Dotations et reprises d'exploitation		145 440	136 305	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles		822	171 511	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	7 033	7 033	
Clients douteux ou litigieux	3 108	3 108	
Autres créances clients	4 811 641	4 811 641	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	8 501	1	8 500
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfiques			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	290 676	290 676	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	40 109	40 109	
Charges constatées d'avance	33 120	33 120	
TOTAL GENERAL	5 194 189	5 185 689	8 500

Montant des prêts accordés en cours d'exercice
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	2 256	2 256		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	6 036 653	6 036 653		
Personnel et comptes rattachés	1 205 107	1 205 107		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	515 757	515 757		
Etat : impôt sur les bénéfiques				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	327 647	327 647		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	129 728	129 728		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	41 850	41 850		
Groupe et associés	492 818	492 818		
Autres dettes	134 937	134 937		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	21 782	21 782		
TOTAL GENERAL	8 908 534	8 908 534		

Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exercice
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

Compte	Libellé	31/12/2021	31/12/2020	Ecart
CHARGES A PAYER				
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH				
40811000	COL.FOURNISSEURS FACT NON PARV	620 029,18	450 897,73	169 131,45
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH		620 029,18	450 897,73	169 131,45
AUTRES DETTES				
41980000	COL.AVOIRS A ETABLIR R.R.R.	105 532,10	46 903,60	58 628,50
46860000	DEB. CRED. DIVERS CHARGE A PAY	2 764,84	3 003,93	-239,09
TOTAL AUTRES DETTES		108 296,94	49 907,53	58 389,41
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
42820000	CHARGES A PAYER CONGES A PAYER	335 694,00	355 992,00	-20 298,00
42860000	PERSONNEL AUTRES CHARGES A PAY	559 636,08	275 338,44	284 297,64
43820000	CHARGES SOCIALES./CONGES PAYER	124 272,53	131 997,53	-7 725,00
43860000	ORGANISMES SOCIAUX C.A.P.	69 979,70	52 345,00	17 634,70
44820000	ETAT CHARGES FISCALES/CONGES A	7 150,00	7 582,00	-432,00
44825000	ETAT CHARGES FISCALES/SALAIRES	3 842,98	2 887,00	955,98
44860000	ETAT AUTRE CHARGE A PAYER	96 283,53	64 620,83	31 662,70
44861000	ETAT CAP CVAE	7 692,00	60 873,00	-53 181,00
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		1 204 550,82	951 635,80	252 915,02
INTERETS COURUS SUR DECOUVERT				
51860000	INTERETS COURUS A PAYER	2 255,75	2 157,59	98,16
TOTAL INTERETS COURUS SUR DECOUVERT		2 255,75	2 157,59	98,16
TOTAL CHARGES A PAYER		1 935 132,69	1 454 598,65	480 534,04

Charges et produits constatés d'avance

Compte	Libellé	31/12/2021	31/12/2020	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
48600000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	33 120,19	63 166,69	-30 046,50
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		33 120,19	63 166,69	-30 046,50
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
48700000	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	-21 782,12	-67 840,00	46 057,88
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		-21 782,12	-67 840,00	46 057,88

Compte	Libellé	31/12/2021	31/12/2020	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
41810000	COL.CLIENTS FACTURES A ETABLIR	35 391,00	1 755,00	33 636,00
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		35 391,00	1 755,00	33 636,00
AUTRES CREANCES				
40980000	COL.FOURNISSEURS AVOIRS NON PA	10 800,00	4 481,04	6 318,96
46870000	DEB. CRED. DIVERS PRODUIT A RE	29 309,12	11 441,30	17 867,82
TOTAL AUTRES CREANCES		40 109,12	15 922,34	24 186,78
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		75 500,12	17 677,34	57 822,78

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	402 400			3
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

Rubriques	Terrains	Constructions	Matériel outillage	Autres immobilisations	Total
VALEUR D'ORIGINE					
AMORTISSEMENTS					
Cumul exercices antérieurs					
Exercice en cours					
TOTAL					
VALEUR NETTE					
REDEVANCES PAYEES					
Cumul exercices antérieurs					
Exercice en cours					
TOTAL					
REDEVANCES A PAYER					
A un an au plus					
A plus d'un an et moins de 5 ans					
A plus de cinq ans					
TOTAL					
VALEUR RESIDUELLE					
Montant pris en charge ds exerc.					

Engagements donnés						
Catégories d'engagements	Total	Au profit de				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
TOTAL						

Engagements reçus						
Catégories d'engagements	Total	Accordés par				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
TOTAL						

Engagements réciproques						
Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
TOTAL						

